Communiqué de presse

Paris, le 16 novembre 2026

Fermeture de l'A13 : les organisations professionnelles demandent la gratuité temporaire de l'A14 pour préserver l'activité économique

Face aux conséquences annoncées de la fermeture de l'A13 pour travaux, de la mi-novembre 2026 à la fin août 2027, et suite à l'annonce du gouvernement de rendre l'A14 gratuite sans abonnement uniquement, aux véhicules légers et aux deux-roues motorisés, la FNTR Normandie, la FNTR Île-de-France, la FNTR Centre-Val de Loire, la Chambre syndicale du déménagement (CSD), membre associé de la FNTR, **demandent la mise en place d'une gratuité temporaire de l'A14 pour l'ensemble des poids lourds affectés au transport pour le compte d'autrui.**

À la suite des échanges initiés par la FNTR avec la Direction des routes d'Île-de-France (DIRIF), une démarche de concertation a été mise en place afin d'anticiper les restrictions de circulation et d'identifier les solutions permettant d'en limiter les conséquences pour les professionnels. Toutefois, au regard de la durée et de l'ampleur des travaux, les **itinéraires de substitution envisagés apparaissent insuffisants** pour répondre aux difficultés annoncées.

L'allongement des trajets, les risques de congestion et l'incertitude sur les temps de parcours entraîneront des surcoûts d'exploitation pour les entreprises de transport : consommation supplémentaire de carburant, augmentation des temps de conduite et d'attente, immobilisation prolongée des véhicules, mobilisation accrue des conducteurs, désorganisation des tournées et difficultés à respecter les horaires de livraison.

Ces contraintes pèseront directement sur les entreprises, dont les marges sont déjà fortement sollicitées. Elles affecteront leur productivité, leur compétitivité et leur capacité à assurer leurs prestations dans des conditions satisfaisantes.

Le secteur du déménagement en est une illustration concrète : soumises à une obligation de résultat, ces entreprises interviennent à des dates contractuelles — bail, transaction, mutation, rentrée scolaire — qui ne peuvent être différées, et tout retard se traduit en pénalités indépendantes de leur volonté. Les travaux couvriront en outre l'intégralité du pic d'activité estival, jusqu'à fin août 2027. **Les échanges entre la Normandie, l'Île-de-France et les territoires voisins sont essentiels au fonctionnement de nombreuses filières économiques. Industriels, entreprises agricoles et agroalimentaires, distributeurs, grossistes, commerçants et acteurs de la logistique dépendent de la fluidité des échanges pour approvisionner leurs sites, acheminer leurs productions et respecter leurs engagements commerciaux.**

La gratuité temporaire de l'A14 : une réponse concrète et immédiatement mobilisable

Dans ce contexte, les organisations professionnelles s'étonnent que les dispositifs de réduction tarifaire envisagés ou mis en avant pour l'A14 bénéficient principalement à certains usagers particuliers abonnés à un service de télépéage, alors que les professionnels qui assurent quotidiennement le transport des marchandises et des voyageurs ou encore les activités de déménagement sont directement exposées aux conséquences économiques de cette fermeture. Les organisations professionnelles demandent donc la mise en place d'une gratuité temporaire de l'A14 pour l'ensemble des poids lourds affectés au transport pour le compte d'autrui.

Cette mesure permettrait de maintenir une partie significative des flux sur un itinéraire structurant, **de limiter les reports vers des axes déjà congestionnés et d'éviter la dispersion du trafic professionnel sur les routes nationales et départementales, au détriment des riverains et des territoires traversés.**

Les organisations professionnelles appellent donc les pouvoirs publics et les sociétés concessionnaires concernées à prendre rapidement les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette gratuité temporaire.

Enfin, un arrêté applicable du 15 novembre 2026 au 31 août 2027, impose aux véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes relevant du « transit Ouest » un contournement de l'agglomération parisienne selon un itinéraire défini par les pouvoirs publics (via la Francilienne N104).

La FNTR et la CSD dénonce un dispositif particulièrement structurant pour l'activité des entreprises, décidé sans aucune concertation préalable avec les représentants des organisations des transports, et communiqué trois jours avant sa mise en application.

Ce nouvel itinéraire de contournement de l'Ile-de-France par les Poids Lourds, ne répond en rien à la problématique de fermeture de l'A13 pendant 9 mois, pour travaux, entre la porte d'Auteuil et l'échangeur de Vaucresson.

Organisations signataires :

FNTR NORMANDIE — FNTR ÎLE-DE-FRANCE — FNTR CENTRE-VAL DE LOIRE — CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT, LE DÉMÉNAGEUR SPÉCIALISÉ

CONTACT PRESSE :

- FNTR Normandie : Samuel Neufville délégué régional : direction@fntrnormandie.fr
- FNTR Île-de-France : Géraldine Martinez déléguée régionale : geraldine.martinez@fntr.fr
- FNTR Centre-Val de Loire : Sandra Panet déléguée régionale : sandra.panet@fntr.fr
- Chambre syndicale du déménagement (CSD) : Anne-Lise Le GUEVEL,

  Déléguée générale : aleguevel@csdemenagement.fr